

Tableau de bord 2016 du Profil environnemental du Limousin

indicateurs graphiques



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES



Le profil environnemental régional est un outil de connaissance, destiné à tous les acteurs du territoire (Services de l'Etat, Etablissements publics, collectivités territoriales, chambres consulaires, associations...), ainsi qu'au public. Il constitue un cadre de référence pour l'évaluation environnementale, permettant d'intégrer les enjeux environnementaux dans l'ensemble des politiques publiques. C'est aussi un support de dialogue et de concertation sur les problématiques et les enjeux environnementaux.

Le Profil environnemental du Limousin a été actualisé en mai 2012 par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, en concertation avec les services de l'Etat et les partenaires du territoire. Ce document synthétique analyse l'environnement de façon transversale, passant en revue les enjeux liés à sept secteurs d'activité (agriculture, forêt, urbanisme et habitat, transports, industrie, énergie, tourisme) et neuf thématiques environnementales (paysages, biodiversité et trame verte et bleue, eau et milieux aquatiques, qualité de l'air, gaz à effet de serre, déchets, sites et sols pollués, risques, bruit).

Le tableau de bord vient compléter le profil, de façon à suivre les évolutions des enjeux environnementaux identifiés. Il met également en relation ces évolutions avec les politiques nationales ou régionales et permet de se situer par rapport aux objectifs fixés dans les schémas et plans régionaux ou nationaux. Une mise à jour annuelle est prévue.

Ce tableau de bord 2016 compile 77 indicateurs. Il met à jour l'édition 2015 par l'ajout des thématiques « transports », « énergie » et qualité de l'air ». Le choix des indicateurs a été mené en associant les services techniques de l'Etat porteurs de ces thématiques. Il s'appuie sur l'ensemble des jeux d'indicateurs disponibles, validés et développés dans d'autres contextes, que ce soit à l'échelle régionale ou nationale. Bon nombre d'indicateurs de suivi du SRCAE sont renseignés dans ce tableau de bord, notamment dans les fiches portant sur les transports, l'énergie et la qualité de l'air. Les indicateurs sont présentés sous forme de graphiques, et classés suivant le type d'information qu'ils renseignent : état de l'environnement, pression sur l'environnement, ou réponse visant à réduire une pression pour évoluer vers un état plus favorable. Un commentaire succinct accompagne la lecture de chaque indicateur. Pour chaque fiche, un court chapeau introduit en outre les principaux enjeux environnementaux, et les spécificités régionales.

Sommaire

Enjeux sectoriels

| | |
|--------------------------|---|
| L'agriculture | 3 |
| La forêt | 4 |
| L'urbanisme et l'habitat | 5 |
| Les transports | 7 |
| L'énergie | 9 |

Enjeux thématiques

| | |
|-----------------------------------|----|
| L'eau et les milieux aquatiques | 12 |
| La qualité de l'air | 15 |
| Les déchets ménagers et assimilés | 17 |
| Le bruit | 18 |

L'agriculture

Au-delà de leur fonction de production pour nourrir les hommes, les territoires agricoles intègrent de grands enjeux environnementaux : qualité des sols, de l'air, de l'eau, changement climatique, biodiversité, paysages... Ces enjeux environnementaux sont progressivement intégrés dans les politiques agricoles (mesures agro-environnementales de la PAC, Plan National Ecophyto, Projet agro-écologique pour la France, Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt...).

En Limousin, l'agriculture tient une place importante, par son poids dans l'économie, son emprise sur les paysages, et son rôle dans

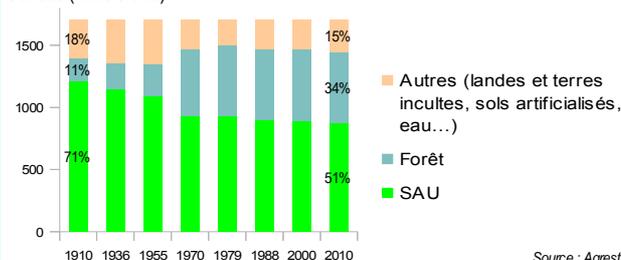
l'aménagement des territoires. Dominée par les pâtures destinées à l'élevage de bovins et d'ovins, l'agriculture limousine consomme peu d'intrants et contribue à la qualité environnementale et paysagère de la région.

Les engagements nationaux sont déclinés dans le Plan Régional de l'agriculture durable du Limousin 2014-2020, qui vise notamment à concilier la production d'une alimentation sûre et de qualité avec la contribution au dynamisme des territoires ruraux, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité et des paysages.

AGR-1. Surface agricole utile (SAU)

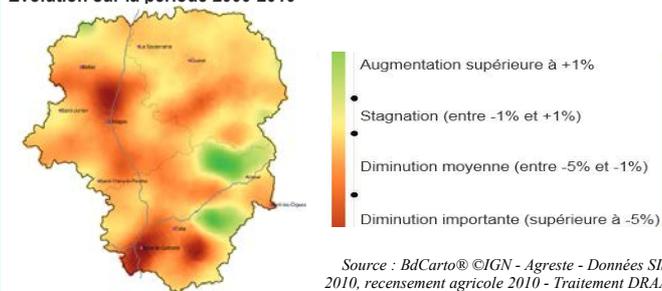
Evolution sur un siècle en Limousin

Surface (milliers d'ha)



Source : Agreste SAA

Evolution sur la période 2000-2010



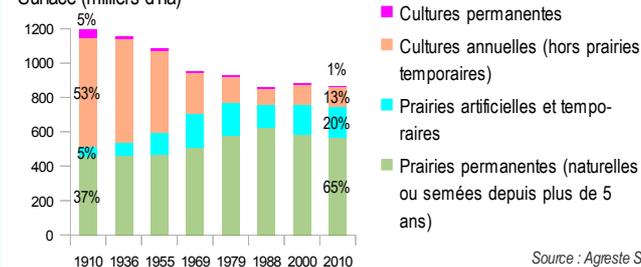
Source : BdCarto® ©IGN - Agreste - Données SISA 2010, recensement agricole 2010 - Traitement DRAAF

Entre 1910 et 2010, la SAU en Limousin a diminué de 28% : les zones agricoles délaissées se sont progressivement boisées. Depuis 1970, la diminution des espaces agricoles est moins rapide et plus liée à la périurbanisation et au développement des infrastructures.

AGR-2. Les prairies

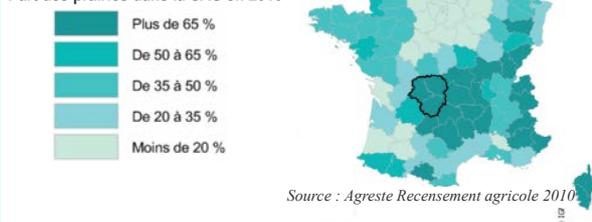
Evolution des prairies et des autres surfaces agricoles en Limousin

Surface (milliers d'ha)



Source : Agreste SAA

Part des prairies dans la SAU en 2010

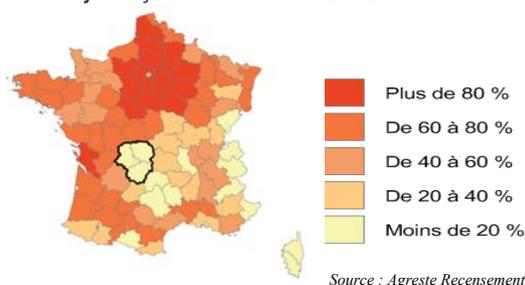


Source : Agreste Recensement agricole 2010

L'agriculture limousine est aujourd'hui dominée par l'élevage : les prairies permanentes occupent 65% de la SAU en 2010. Au-delà des productions agricoles, ces prairies fournissent d'importants services écosystémiques de régulation (maintien de la qualité des sols et de l'eau, stockage de carbone, maintien de la biodiversité,...), et culturels (maintien de paysages).

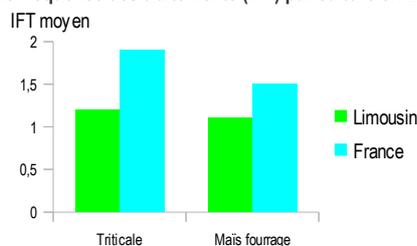
AGR-3. Traitements phytosanitaires

Part de la SAU ayant reçu des traitements en 2009-2010



Source : Agreste Recensement agricole 2010

Indice de fréquence des traitements (IFT) par culture en 2010-2011

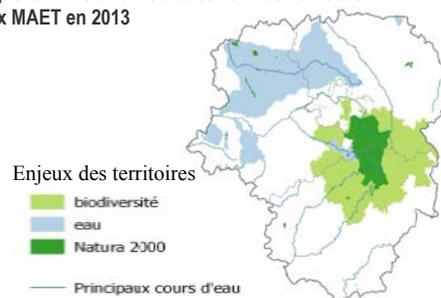


Source : Agreste - enquête Pratiques culturales 2011

L'agriculture limousine utilise peu de traitements phytosanitaires : la part de la SAU traitée est inférieure à 20%, et les traitements sont moins fréquents qu'à l'échelle nationale (pour le Triticale et le Maïs).

AGR-4. Mesures agro-environnementales territorialisées

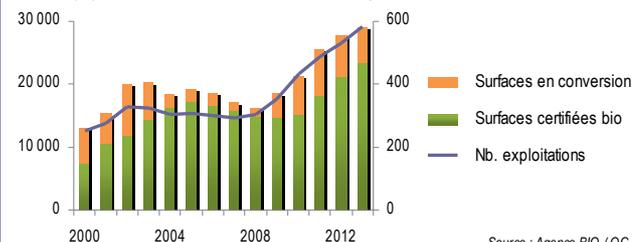
Territoires éligibles aux MAET en 2013



En 2013, 2600 km² de surfaces agricoles étaient éligibles aux MAET au titre des enjeux eau (58%), biodiversité (33%), ou Natura 2000 (10%). Au total, 5% de ces territoires ont été contractualisés (avec un taux élevé pour l'enjeu Natura 2000 : 25%) et 22,4 millions d'euros ont été versés, principalement pour gérer les enjeux Natura 2000 (55%) et eau (45%).

AGR-5. Agriculture biologique

Surfaces (ha) et Nb d'exploitations



Source : Agence BIO / OC

Avec 3,5% de la SAU engagée en agriculture biologique en 2013, le Limousin se situe en deçà de la moyenne nationale (3,9%) et au 12^e rang national.

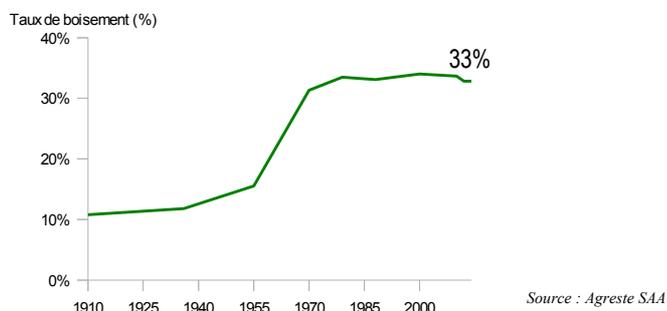
La forêt

Au-delà de leur fonction de production de bois, les forêts fournissent des services écosystémiques essentiels, de régulation (qualité des sols, de l'air, de l'eau, changement climatique, biodiversité), et culturels (tourisme, science, art...). En outre, dans le cadre de la transition énergétique, le bois est appelé à jouer un rôle croissant pour la construction et la rénovation des bâtiments. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt encourage ainsi la mobilisation de la ressource forestière, dans le cadre d'une gestion durable des peuplements.

La forêt limousine, composée majoritairement de feuillus, occupe un tiers du territoire, un taux proche de la moyenne nationale. Elle est en grande partie récente, issue à la fois de plantations de résineux, et de boisements spontanés d'anciennes terres agricoles, ce qui entraîne une fermeture de paysages.

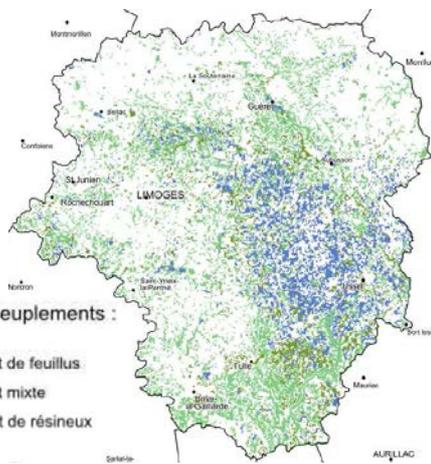
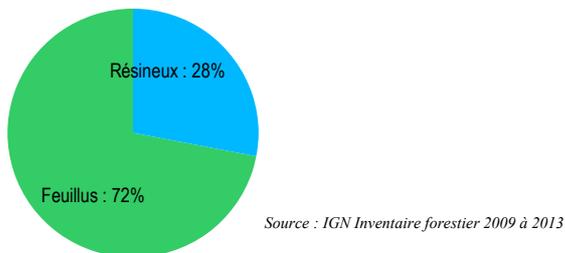
Très morcelée et majoritairement privée, la forêt limousine est relativement peu exploitée : le taux de mobilisation représente 48 % de l'accroissement naturel (62 % en incluant l'estimation de l'autoconsommation). Le programme régional de la forêt et du bois, approuvé en 2014, vise à développer la filière bois pour la construction et la rénovation thermique des bâtiments.

FOR-1. Taux de boisement



La forêt limousine occupe un tiers du territoire, un taux proche de la moyenne nationale. Elle est en grande partie récente, issue de boisements spontanés d'anciennes terres agricoles, et de plantations de résineux.

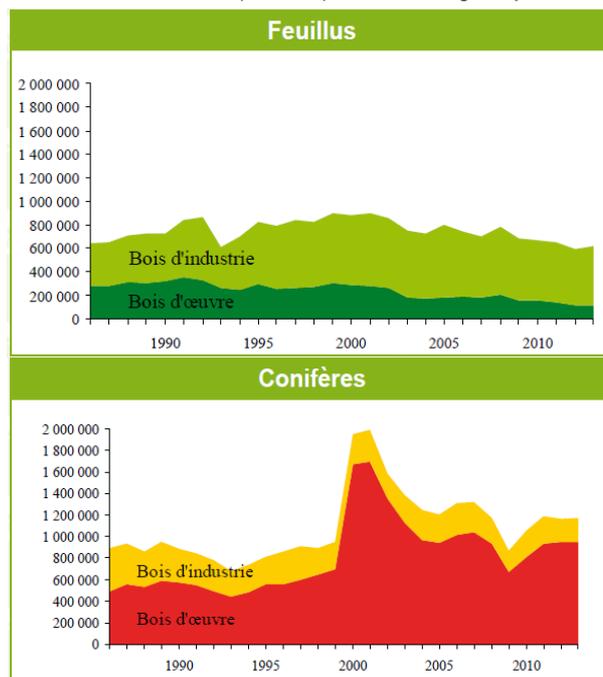
FOR-2. Part des feuillus et des résineux



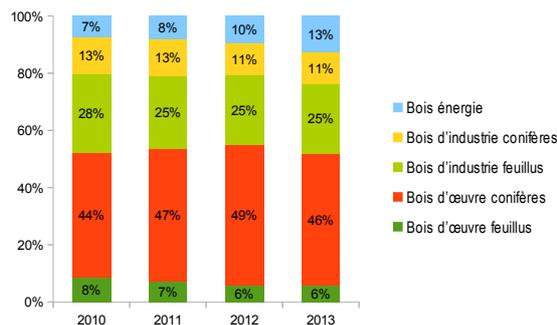
En Limousin, près des 3/4 de la superficie forestière sont composés de feuillus. Cette répartition n'est pas la même sur tout le territoire : les résineux sont davantage présents sur la montagne limousine. Sur le territoire du PNR de Millevaches, ils couvrent près de 56% de la superficie forestière.

FOR-3. Volumes de bois extraits

Volumes de bois récoltés (m3 ronds), hors bois énergie, depuis 1986



Répartition par type de bois et par destination

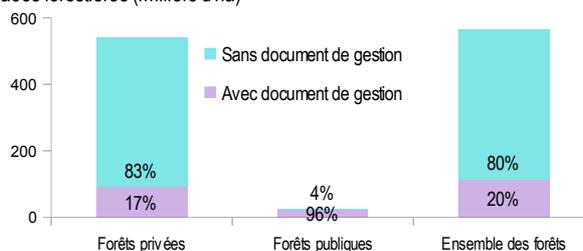


Source : Agreste, Enquête annuelle de branche "exploitation forestière"

En 2013, le bois récolté en Limousin par les exploitants professionnels est en hausse de 6 % par rapport à 2012. La progression concerne principalement la récolte de bois énergie. La récolte destinée au bois d'œuvre a peu évolué : elle représente 52% du bois mobilisé en 2013. Les prélèvements par les exploitants professionnels représentent à peine la moitié de l'accroissement naturel de la forêt (62% en incluant l'estimation de l'autoconsommation) : un taux modeste, du fait que 39% de la ressource est peu ou pas mobilisable (difficultés d'accessibilité et morcellement). Si les résineux sont largement mobilisés, beaucoup de peuplement étant arrivés à maturité, les peuplements de feuillus sont peu exploités. Leur exploitation pourrait néanmoins augmenter avec le développement de la filière bois pour la construction et la rénovation thermique des bâtiments, encouragé dans le Programme Régional de la forêt et du bois 2014-2020.

FOR-4. Documents de gestion

Surfaces forestières (milliers d'ha)



En Limousin, seulement 20 % des surfaces forestières sont couvertes par un document de gestion, en lien notamment avec le morcellement important de la forêt, privée sur 96 % de sa superficie, et répartie entre de nombreux propriétaires.

L'urbanisme et l'habitat

L'artificialisation des sols, observée depuis plusieurs décennies sur tout le territoire français, est un phénomène quasi-irréversible qui s'accompagne d'une perte de services écosystémiques essentiels, de support (ex. cycles des éléments chimiques), d'approvisionnement (ex. nourriture, bois, eau), de régulation (cycle de l'eau, climat...), ou culturels (ex. loisirs, patrimoine).

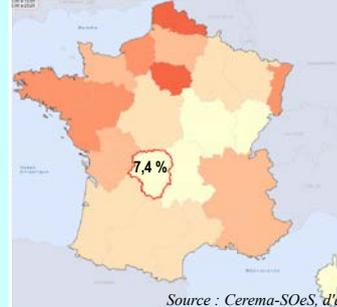
Plusieurs réformes ont été engagées pour lutter contre l'artificialisation des sols, dont la loi pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové (Alur). Cet enjeu environnemental est aussi intégré dans les politiques agricoles (Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt).

En Limousin, la part de surface artificialisée est modeste (7,4% en 2011) mais elle croît (+1,6% entre 2009 et 2011) plus rapidement que la population. La consommation d'espace ramenée au nombre d'habitants est importante et s'accompagne d'une grande dispersion de l'habitat et des locaux d'activité sur le territoire, qui impacte l'environnement et multiplie les coûts environnementaux et économiques des services urbains (ex. gestion des déchets, de l'eau, réseaux urbains, transports,...).

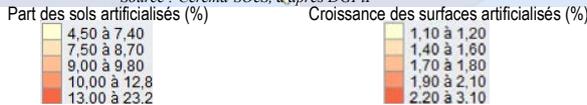
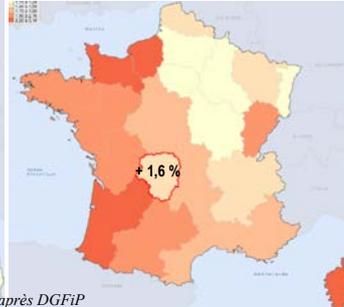
L'organisation de l'espace constitue donc un enjeu important à prendre en compte lors de l'élaboration des documents d'urbanisme : début 2015, seulement 38 % des communes du Limousin en est dotée, mais cette situation devrait évoluer avec le cadre posé par la Loi Alur.

URB-1. Artificialisation des sols

Part des sols artificialisés en 2011



Croissance de l'artificialisation entre 2009 et 2011

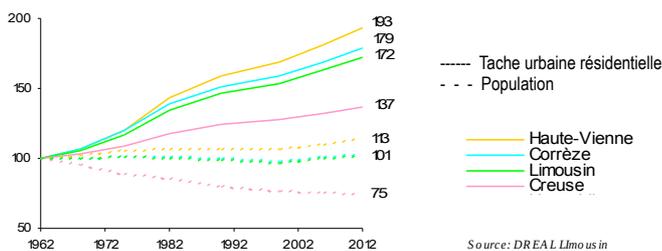


En Limousin, la part des sols artificialisés est modeste (7,4% en 2011), de même que la croissance de l'artificialisation (+1,6% entre 2009 et 2011). Cependant, l'artificialisation progresse, alors que la population diminue.

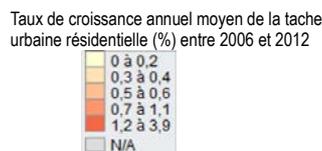
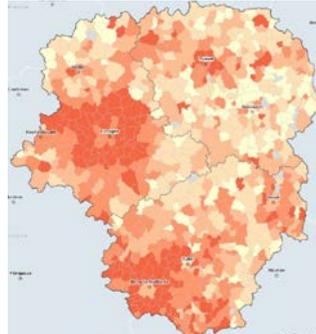
URB-2. Tache urbaine résidentielle

Evolution de la tache urbaine résidentielle et de la population

(base 100 en 1962)



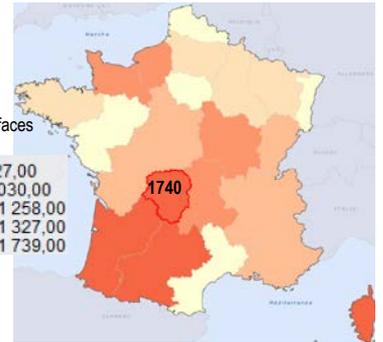
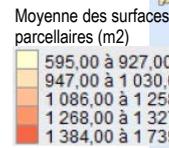
Croissance de la tache urbaine résidentielle par commune



La tache urbaine résidentielle a augmenté de 70 % depuis 1962, à population stable. Cette croissance est plus importante en Haute-Vienne et en Corrèze. Sur la période 2006-2012, elle est marquée dans les couronnes péri-urbaines de Limoges et Brives.

URB-3. Taille des parcelles construites

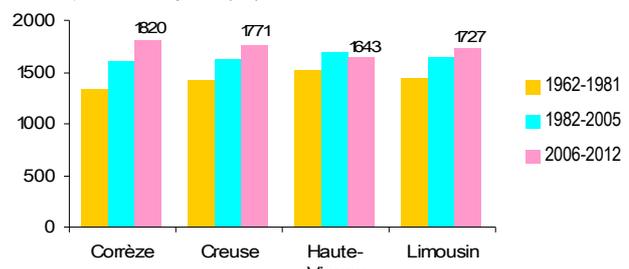
Moyennes régionales des surfaces parcelaires des maisons construites entre 1999 et 2010



Source : MEDDE, d'après DGFIP

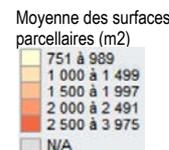
Surface parcelaire moyenne des maisons, par période de construction

Surface parcelaire moyenne (m2)

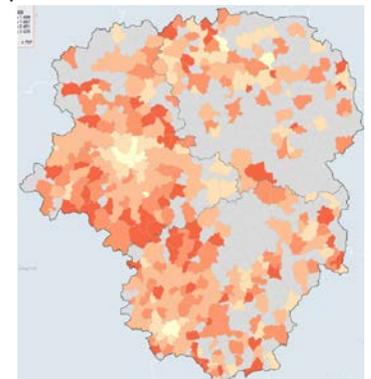


Source : DREAL Limousin, d'après DGFIP

Moyennes communales des surfaces parcelaires des maisons construites entre 2006 et 2012



N/A : moins de 10 logements construits

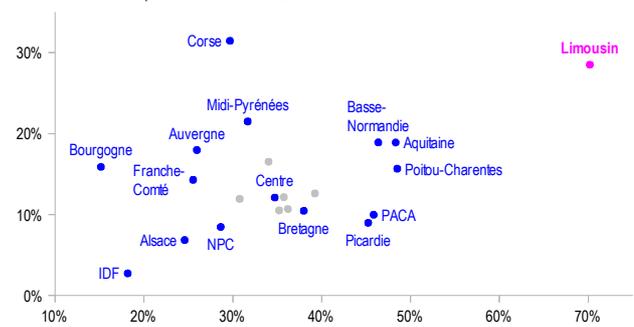


Source : DREAL Limousin, d'après DGFIP

En Limousin, les maisons sont construites sur des parcelles plus grandes que dans les autres régions : le Limousin se classe au premier rang avec 1740m2/parcelle en moyenne, pour les maisons construites entre 1999 et 2010. La taille des parcelles a augmenté sur les dernières décennies, surtout en Corrèze et en Creuse.

URB-4. Constructions hors taches artificialisées (TA)

% de la surface de plancher des habitats, construits hors TA, entre 2009 et 2010



% de la surface de plancher des locaux d'activité, construits hors TA, entre 2009 et 2010

Source : Cerema-SOeS, d'après DGFIP, fichiers fonciers 2009 et 2011

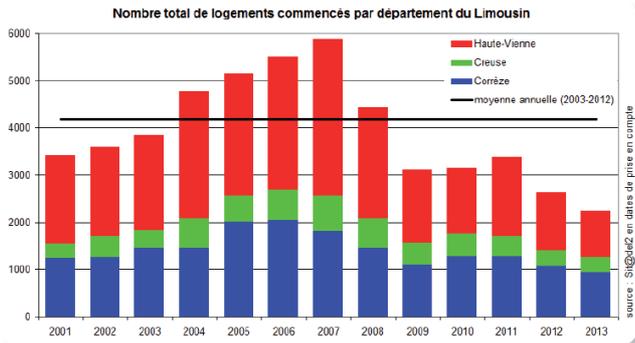
En Limousin les constructions en dehors des zones artificialisées sont importantes: 29% des surfaces d'habitat et 70% des surfaces d'activités construites entre 2009 et 2010 sont en dehors des zones artificialisées.

Indicateurs d'état

Indicateurs de pression

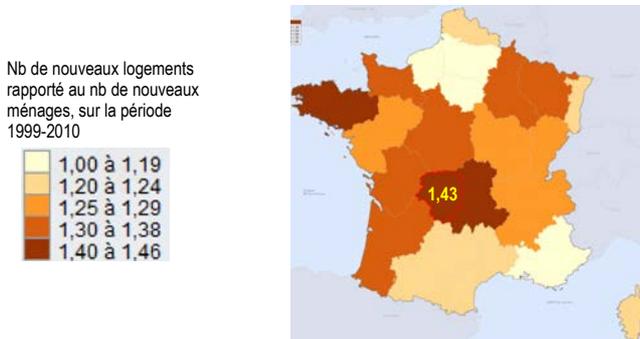
L'urbanisme et l'habitat

URB-5. Construction de logements neufs



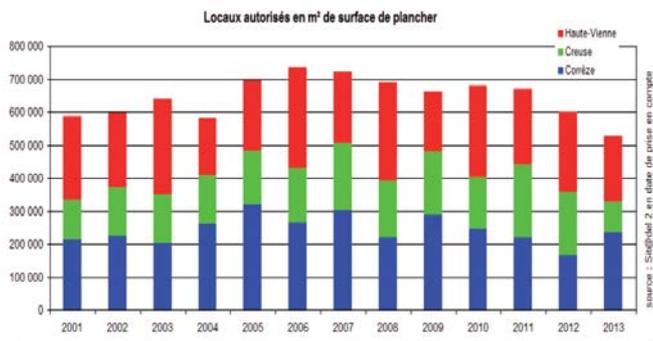
En Limousin, 2241 logements ont été mis en chantier en 2013 (dont 80 % de maisons), principalement en Corrèze (42 %) et Haute-Vienne (44 %). L'activité, au plus bas depuis 20 ans, a baissé de 15 % entre 2012 et 2013 (-5,2 % en France métropolitaine).

URB-6. Evolution du nombre de logements rapporté à l'évolution du nombre de ménages



En Limousin, le nombre de nouveaux logements rapporté au nombre de nouveaux ménages est relativement élevé : 1,43 sur la période 1999-2010 (Creuse : 2,02 ; Corrèze : 1,56 ; Haute-Vienne : 1,27).

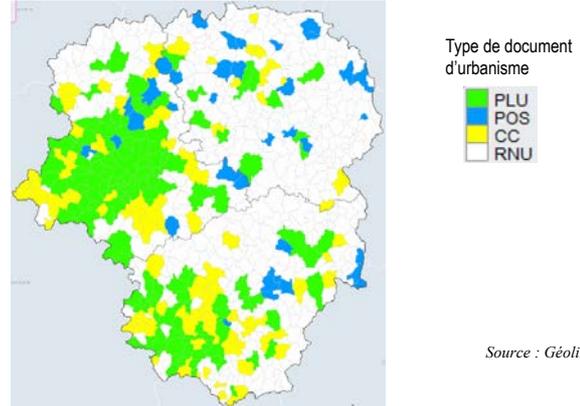
URB-7. Construction de locaux d'activités



En 2013, la surface des locaux autorisés en Limousin a baissé de 12 % par rapport à 2012, et est au plus bas depuis 2001. La Creuse est plus impactée (-52 %) suivie de la Haute-Vienne (-18 %), alors que l'activité reprend en Corrèze (+41 %).

URB-8. Documents d'urbanisme

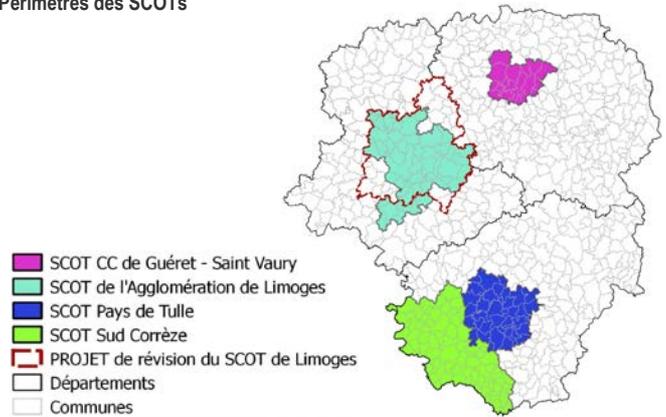
Communes dotées, en 2015, d'un document d'urbanisme approuvé



Début 2015, seulement 38 % des communes du Limousin étaient dotées d'un document d'urbanisme, soit 43% du territoire et 81% de la population.

URB-9. Schémas de cohérence territoriale

Périmètres des SCOTs



Début 2015, les 4 SCOTs approuvés en Limousin couvrent 21% du territoire et 58% de la population. En incluant le changement de périmètre du SCOT de l'agglomération de Limoges en révision, 23% du territoire et 61% de la population seront couverts.

Indicateurs de pression

Indicateurs de réponse

Les transports

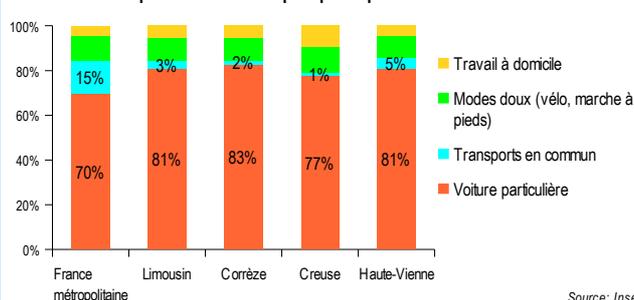
En France, le transport est le 1er secteur émetteur de gaz à effet de serre, le 2nd secteur consommateur d'énergie, et une des principales sources de pollution atmosphérique. La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, promulguée à l'été 2015, prévoit de développer des transports propres, en favorisant les véhicules électriques et les alternatives à la voiture individuelle.

En Limousin, le transport est le 2nd secteur pour les émissions de gaz à effet de serre, et pour la consommation énergétique. Les habitants sont très dépendants de la voiture, du fait de l'étalement urbain : la région est parmi les plus exposées à la vulnérabilité énergétique liée aux dépenses de carburant. Le fret utilise essentiellement la route, avec un fort déclin du ferroviaire. Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), adopté en 2013, vise à réduire les transports routiers et leurs impacts en limitant le recours à la voiture individuelle (favoriser les modes de transport doux, l'intermodalité,...), en rationalisant le fret, et en favorisant le fret ferroviaire.

Le transport de voyageurs

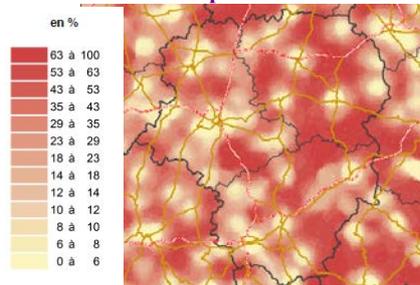
TPT-1. Modes de transport des déplacements domicile-travail

% des actifs par mode de transport principal en 2011



En Limousin, la part des actifs utilisant la voiture pour se rendre au travail est élevée (81% en 2011, 2^e rang régional après Poitou-Charentes), en lien avec la dispersion de l'habitat, et le peu de congestion dans les agglomérations importantes.

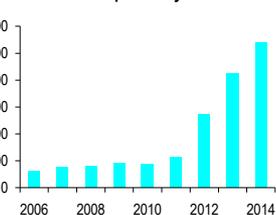
TPT-2. Part des ménages vulnérables pour les dépenses de carburants liées à leurs déplacements



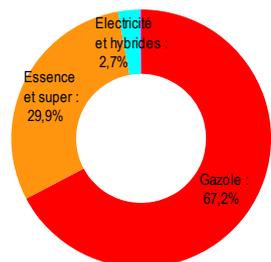
Un ménage limousin sur six est vulnérable^(a) du point de vue énergétique pour ses déplacements contraints en voiture (trajets domicile-travail et accès à certains services) : ces ménages consacrent plus de 4,5 % de leur revenu à ces déplacements. La part des ménages vulnérables est plus élevée dans le centre-est de la Creuse, le plateau de millevaches, et la Xaintrie.

TPT-3. Carburant des voitures neuves

Immatriculations de voitures neuves électriques et hybrides



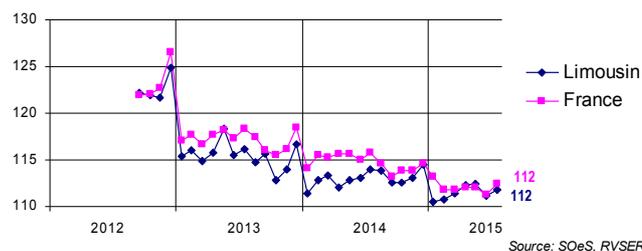
Carburant des voitures neuves en 2014



En Limousin, le nombre des voitures neuves fonctionnant à l'électricité augmente depuis 2011. Leur représentation dans le parc de voitures neuves reste cependant faible : 3 % en 2014 (comme en France métropolitaine), le gazole restant le principal carburant (67%).

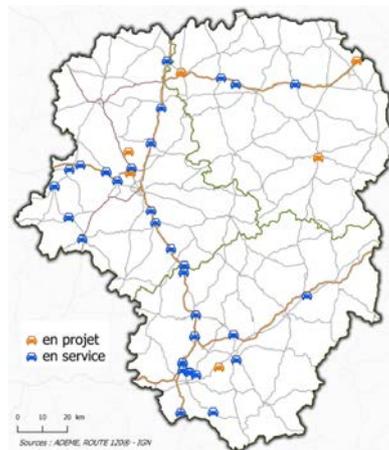
TPT-4. Emissions moyennes de CO2 des voitures neuves

CO2 (g/km)

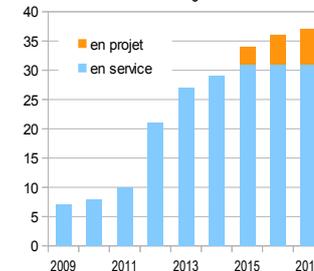


En Limousin, les voitures neuves immatriculées en 2014 émettent en moyenne 116g de CO2/km (117g en France), en diminution de 3% par rapport à 2013. Depuis 2008, les acheteurs peuvent bénéficier de bonus écologiques, ou être taxés par des malus écologiques, suivant les taux d'émission de CO2. Les seuils du dispositif ont baissé à plusieurs reprises.

TPT-5. Aires de covoiturage



Nombre d'aires de covoiturage



Depuis 2009, 31 aires de covoitages ont été mises en place en Limousin, et 6 sont en projet. Ces installations visent à favoriser le covoiturage, notamment lors des déplacements domicile-travail. Le SRCAE a fixé les objectifs que 19 % des trajets domicile-travail transportent au moins un passager, et 27% en 2050 (10 % actuellement).

TPT-6. Pôles d'échanges multimodaux



Depuis 2006, 9 pôles d'échanges ont été aménagés en Limousin, dont 2 à Limoges. Ces installations visent à favoriser l'accès aux gares et stations, et ainsi l'utilisation successive de différents modes de transport, notamment pour augmenter l'utilisation des transports en commun.

Indicateur d'état

Indicateur de pression

Indicateurs de pression

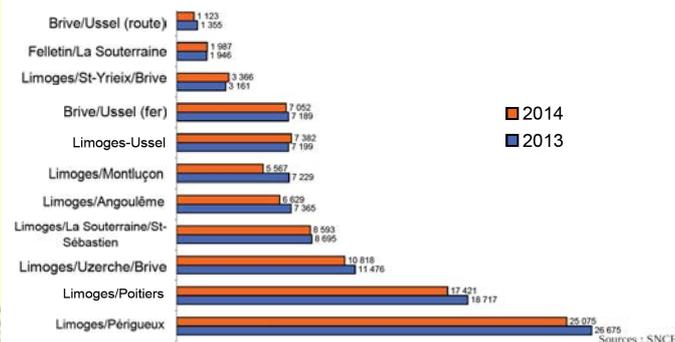
Indicateurs de réponse Indicateur de réponse

Les transports

Le transport de voyageurs (suite)

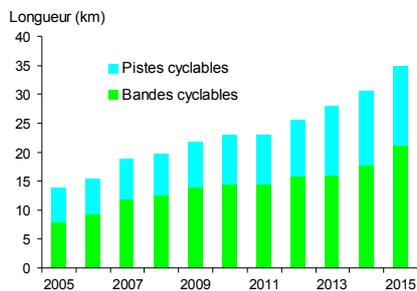
TPT-7. Transports en commun

Fréquentation des lignes TER exploitées par la SNCF (en milliers de voyageurs.km)



En Limousin, la baisse de fréquentation des lignes TER exploitées par la SNCF amorcée en 2013 se confirme en 2014 : -6 % de trafic par rapport à 2013 (-3 % à l'échelle nationale).

TPT-8. Pistes et bandes cyclables dans les communes de Brive, Limoges et Tulle

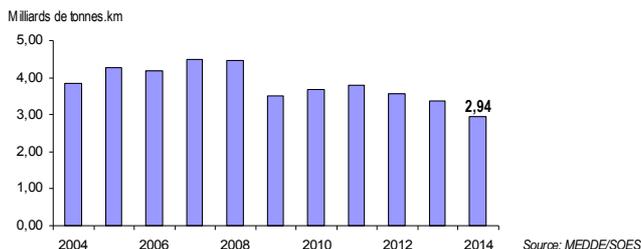


Les voies réservées au vélo se développent, malgré les contraintes topographiques : en 2015, les pistes et bandes cyclables couvrent 35km dans l'ensemble des communes de Limoges, Brive et Tulle. Le SRCAE vise la réalisation de 36 % des trajets inférieurs à 5km via des modes doux en 2020 (63 % en 2050).

Le transport de marchandises

TPT-9. Fret routier

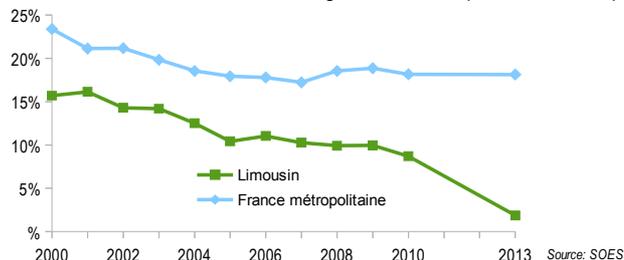
Tonnage routier transporté sous pavillon français, hors transit



En Limousin, 2,94 milliards de tonnes-kilomètres ont été échangés via la route en 2014 (hors transit et véhicules étrangers). Cette activité est en baisse depuis 2011.

TPT-10. Fret non routier

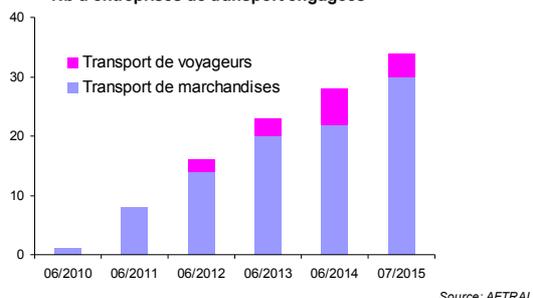
Part du fret non routier dans le fret interrégional hors transit (en % de tonnes*km)



En Limousin, la part du fret utilisant un mode alternatif à la route correspond au fret ferroviaire. Cette part est très faible et en déclin : elle est passée de 9 % en 2010 à 2 % en 2013. Le SRCAE a fixé des objectifs à horizon 2030 et 2050 pour développer le fret ferroviaire.

TPT-11. Charte « objectif CO2 »

Nb d'entreprises de transport engagées



Mi 2015, 34 entreprises de transport établies en Limousin sont engagées dans la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2, soit un parc proche de 1600 véhicules. Sur l'année 2014, les actions développées ont permis une économie de 11000 tonnes de CO2, soit l'équivalent des émissions annuelles de 150 véhicules.

Indicateurs de réponse

Indicateur de pression

Indicateurs de réponse

Notes(*) TPT-2. L'étude de la vulnérabilité pour les dépenses de carburant rapproche, pour chaque ménage, le revenu disponible avec les dépenses de carburant pour certains déplacements en voiture (domicile-travail, déplacements pour achats, soins et démarches administratives). Un ménage est considéré comme vulnérable si les dépenses de carburant pour ces déplacements sont au-delà de 4,5 % du revenu disponible. Les ménages ayant un revenu par unité de consommation supérieur au double du revenu médian sont exclus des ménages vulnérables.

L'énergie

Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables sont des enjeux majeurs pour lutter contre le changement climatique. La loi de transition énergétique a fixé des objectifs nationaux, dont l'atteinte requiert un modèle de société fondé sur une économie circulaire, plus économe en matière et en énergie.

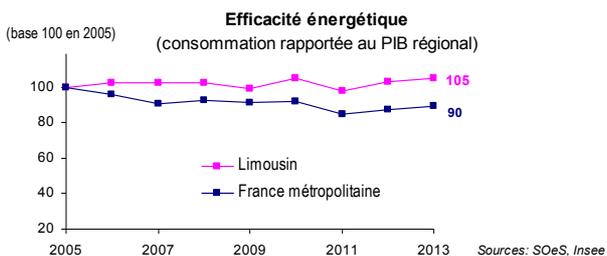
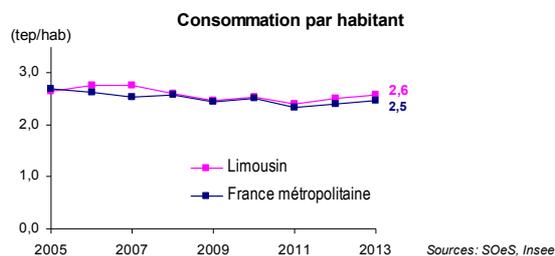
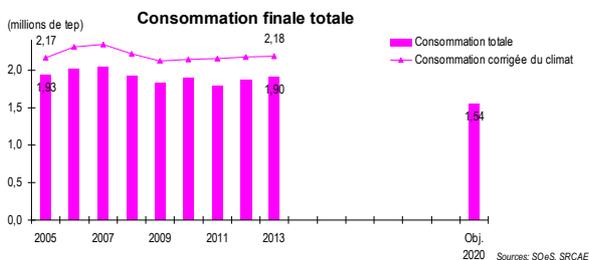
En Limousin, la consommation énergétique est stable entre 2005 et 2013 : si elle a baissé dans certains secteurs, elle a augmenté dans le résidentiel-tertiaire (+13%), premier secteur consommateur (61%). L'objectif fixé dans le Schéma régional climat air énergie (SRCAE, approuvé en 2013) de baisser la consommation énergétique finale totale de 20 % à horizon 2020 reste donc entier. Les caractéristiques de l'habitat limousin, ancien, énergivore, et dispersé, contribuent en outre à des vulnérabilités énergétiques marquées (voir aussi les fiches « transport » et « urbanisme et habitat »). La rénovation énergétique du bâti résidentiel est donc un enjeu fondamental, soutenu par différents dispositifs nationaux et régionaux.

Du point de vue des énergies renouvelables, l'exploitation du bois et de l'hydraulique fournissent 36% de la consommation énergétique finale, mais le bouquet des énergies renouvelables est encore pauvre. Le SRCAE a fixé l'objectif d'atteindre 55% en 2020, en misant sur une exploitation accrue et optimisée du bois énergie, et une diversification des sources (éolien, solaire photovoltaïque,...).

Globalement, certains indicateurs révèlent quelques amorces de dynamiques positives. Cependant, celles-ci semblent bien timides au regard des objectifs du SRCAE, qui, comme souligné par le CESER (rapport 2015), relèvent de défis extrêmes, et nécessitent d'évoluer vers un système d'économie circulaire imposant des mutations profondes des modes de production et des modes de vie. Dans ce système, la notion de proximité est fondamentale : les politiques régionales et territoriales sont donc essentielles pour soutenir ces mutations. En Limousin, des instruments politiques sont mis en place pour la transition énergétique (SRCAE, plans climat, air, énergie territoriaux, territoires à énergie positive pour la croissance verte). Le cadrage politique régional va en outre évoluer avec un SRCAE qui sera intégré au SRADDET et prendra un caractère prescriptif.

Réduire les consommations d'énergie

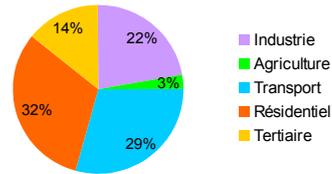
ENE-1. Consommation d'énergie finale et objectif 2020



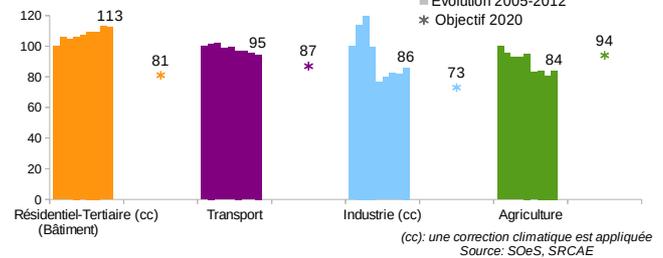
En Limousin, la consommation énergétique totale est stable entre 2005 et 2013, alors que le SRCAE vise une baisse de 20 % à horizon 2020. La consommation rapportée au PIB a en outre augmenté en Limousin, alors qu'elle a baissé à l'échelle nationale.

ENE-2. Consommation sectorielle d'énergie finale et objectifs

Consommation sectorielle en 2013

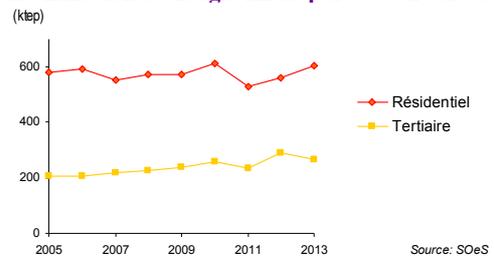


Evolution et objectifs sectoriels (base 100 en 2005)



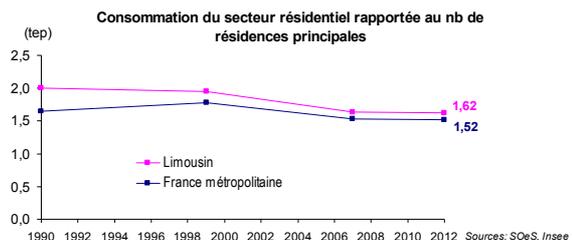
Le bâtiment, 1er secteur consommateur, constitue un enjeu majeur des politiques d'efficacité énergétique. Entre 2005 et 2013, la consommation a augmenté de 13% dans le bâtiment, alors que le SRCAE a fixé comme objectif pour 2020 une diminution de 19%. Les consommations des autres secteurs ont baissé (dépassant même l'objectif pour l'agriculture).

ENE-3. Consommation d'énergie finale par secteur du bâtiment



En Limousin, la consommation d'énergie a nettement augmenté dans le tertiaire (+29% entre 2005 et 2013), du fait du développement des services à la population (comme à l'échelle nationale). La consommation du secteur résidentiel a légèrement augmenté (+4%).

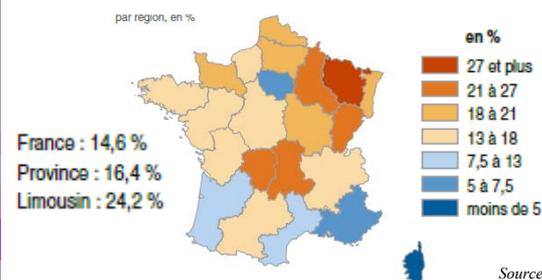
ENE-4. Energie consommée par logement



En 2012, un logement limousin consomme en moyenne 1,6 tep. Pour réduire cette consommation, le PREH (Plan de rénovation énergétique de l'habitat) vise la rénovation de 5000 logements limousins par an d'ici 2017, et le SRCAE de 14400 logements par an d'ici 2020.

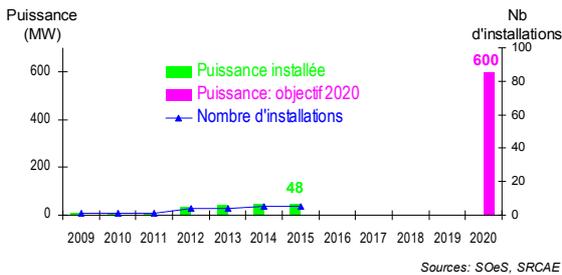
ENE-5. Vulnérabilité énergétique liée au logement

Part des ménages vulnérables pour les dépenses d'énergie liées au logement



En Limousin, la vulnérabilité énergétique liée au logement est marquée : un ménage sur 4 consacre plus de 8% de son revenu pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire de son logement.

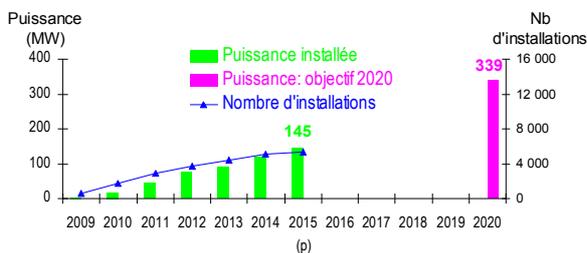
ENE-12. Parc éolien raccordé et objectifs



Sources : SOeS, SRCAE

Avec une puissance de 48MW, le parc éolien raccordé en Limousin fin 2015 ne représente que 8% de l'objectif fixé par le SRCAE pour 2020. Le Limousin fait ainsi partie des régions les moins dotées, mais le nombre et la puissance des projets autorisés (117MW) ou en cours d'instruction (294MW) témoignent que la dynamique est désormais amorcée.

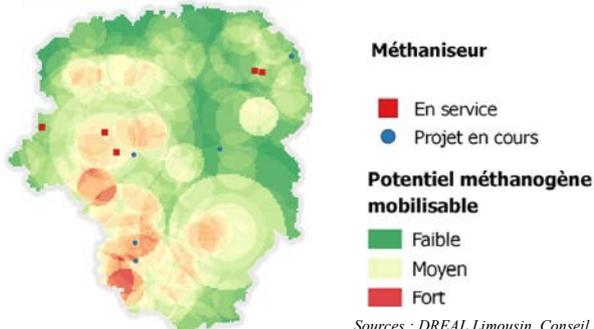
ENE-13. Parc photovoltaïque raccordé et objectifs



Note (p): données provisoires - Sources : SOeS, SRCAE

Le parc photovoltaïque raccordé en Limousin fin 2015 atteint une puissance de 145 MW, soit 43 % de l'objectif fixé par le SRCAE pour 2020.

ENE-14. Projets de méthanisation



Le Limousin dispose d'un potentiel de méthanisation important (effluents d'élevage et déchets industriels et des collectivités...). Fin 2015, 5 unités étaient en service, 5 en cours d'installation, et 13 à l'étude. Le SRCAE vise la valorisation de l'intégralité du potentiel concentré sur 6 grands bassins, et de 15 % du potentiel diffus sur le territoire, d'ici 2030.

ENE-15. Territoires à énergie positive pour la croissance verte

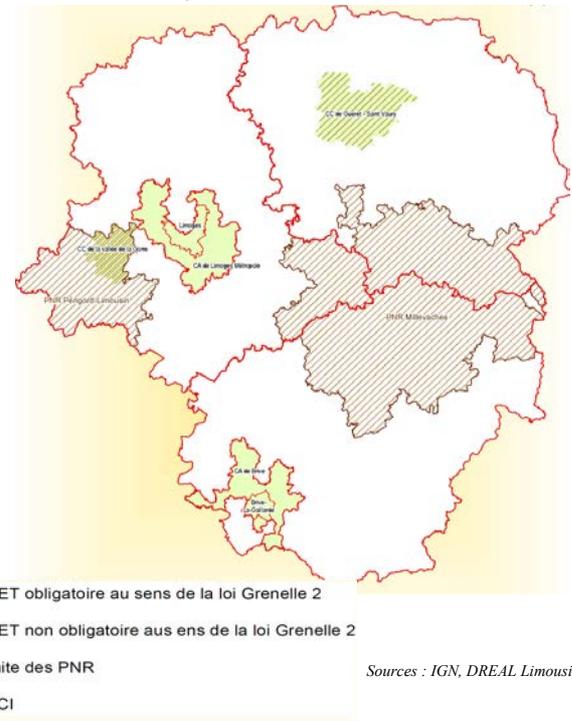
Territoire couvert par une ou plusieurs démarches « territoire à énergie positive pour la croissance verte »



Source : DREAL

Les territoires labellisés « territoires à énergie positive pour la croissance verte » se sont engagés dans une démarche de développement économique visant une plus grande sobriété énergétique, et participant aux objectifs de la loi de transition énergétique. En Limousin, 11 territoires sont engagés dans cette démarche, couvrant au total 2/3 de la population.

ENE-16. Plans climat énergie territoriaux



Le plan climat énergie territorial (PCET) d'une collectivité vise à lutter contre le changement climatique, principalement à travers l'urbanisme et l'aménagement, l'amélioration de l'efficacité énergétique des transports et des bâtiments, le développement des énergies renouvelables, et, optionnellement, un volet territorial peut viser d'autres secteurs, au-delà des champs de compétences de la collectivité (ex. agriculture, industrie). La loi de transition énergétique pour la croissance verte impose la modernisation des PCET en PCAET (plan climat air énergie territorial) dans lesquels les thématiques sont étendues pour intégrer à la fois l'ensemble des secteurs d'activité et les enjeux qualité de l'air. En Limousin, 8 PCET sont mis en œuvre dont 3 comprennent un volet territorial (agglomération de Limoges, PRN Périgord-Limousin, et département de la Creuse), et 5 sans volet territorial (département de la Corrèze, département de la Haute-Vienne, agglomération et ville de Brive, communauté de communes de la vallée de la Gorre). En outre le PCAET Limousin a été validé fin 2015.

L'eau et les milieux aquatiques

L'eau et les milieux aquatiques constituent à la fois une richesse environnementale façonnant le paysage (facteur d'aménités naturelles), une richesse écologique (habitats naturels), une ressource énergétique (hydraulique), une ressource alimentaire (eau potable), et est un facteur de développement économique (agriculture, industrie) et touristique. La protection à long terme des ressources en eau figure parmi les priorités européennes : la directive cadre sur l'eau instaure une obligation d'atteinte du bon état des eaux. Cet objectif est repris au niveau national : la « Loi Grenelle I » vise l'atteinte du bon état écologique pour les 2/3 des masses d'eau en France. La politique de l'eau est déclinée à l'échelle des bassins versants, dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGEs).

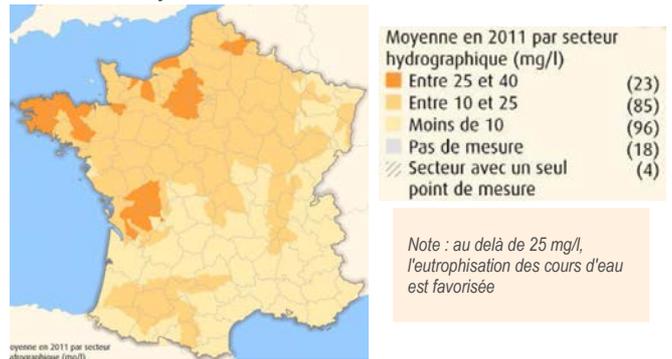
Le Limousin se distingue par sa situation en tête de bassins versants, avec un chevelu hydrographique particulièrement dense, et par sa géologie, essentiellement constituée d'un socle imperméable permettant très peu de stockage souterrain. Malgré une pluviométrie soutenue (environ 1000 mm/an) et des prélèvements très modestes, l'absence de réserve souterraine peut conduire à des situations de pénurie d'eau certains étés (voir les étiages sévères de 2003 et 2011).

La qualité de la ressource est plutôt bonne car les pressions sont relativement modestes, du fait d'une industrie peu développée, d'une agriculture consommant peu d'intrants, et d'une faible densité de population. Toutefois, les très nombreux plans d'eau, ainsi que les nombreux seuils et ouvrages en barrage de cours d'eau, peuvent être localement à l'origine de perturbations fortes pour le milieu aquatique.

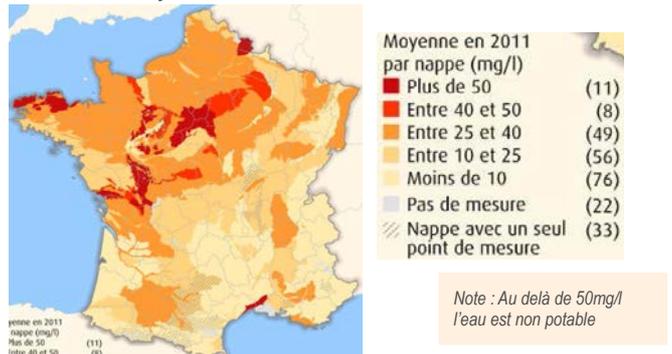
Les outils pour atteindre l'objectif de « bon état », comprennent notamment l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (73% du territoire est couvert par des SAGEs à différents stades), les contrats territoriaux, le classement des cours d'eau au titre de la restauration ou de la protection de la continuité écologique, et une politique régionale axée sur les étangs, pour régulariser les étangs existants et effacer les étangs non utilisés.

EAU-2. Qualité des eaux vis-à-vis des nitrates

Concentrations moyennes en nitrates dans les cours d'eau en 2011



Concentrations moyennes en nitrates dans les eaux souterraines en 2011

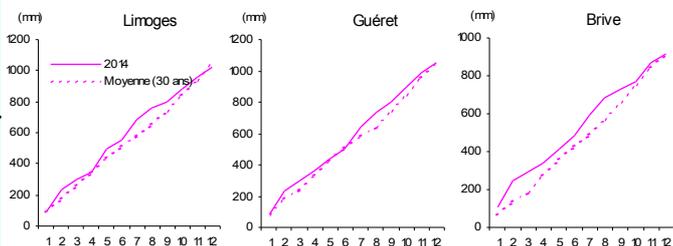


Source : SOeS d'après Agences de l'Eau, BRGM, 2013

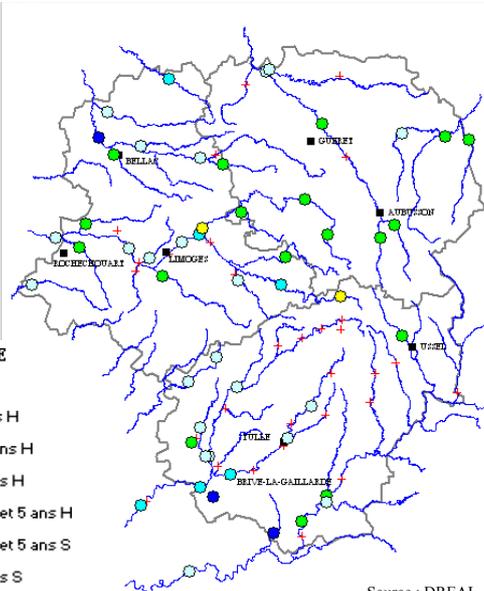
Le Limousin fait partie des régions françaises présentant les plus faibles teneurs en nitrates dans les eaux superficielles (moins de 10 mg/l sur presque tout le territoire), reflète d'une agriculture moins intensive que dans un grand quart nord-ouest de la France. Les nappes sont également relativement préservées, même si elles peuvent présenter, localement des teneurs plus élevées.

EAU-1. Hydrologie

Pluviométries mensuelles cumulées



Débits moyens en 2014



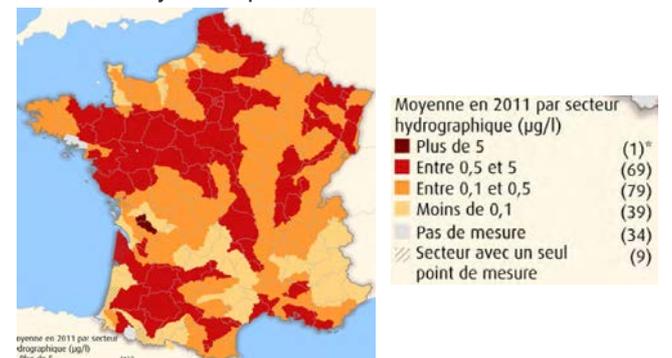
PERIODES DE RETOUR

- plus que 20 ans H
- Entre 10 et 20 ans H
- Entre 5 et 10 ans H
- Entre médiane et 5 ans H
- Entre médiane et 5 ans S
- Entre 5 et 10 ans S
- Entre 10 et 20 ans S

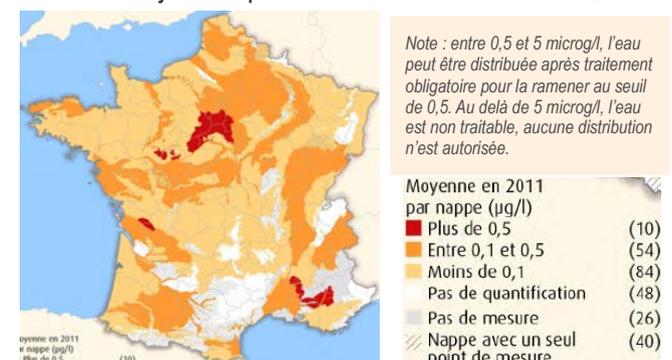
L'année 2014 a été une année à la pluviométrie proche de la normale, sans épisode d'étiage sévère, ni de crue importante.

EAU-3. Qualité des eaux vis-à-vis des pesticides

Concentrations moyennes en pesticides dans les cours d'eau en 2011



Concentrations moyennes en pesticides dans les eaux souterraines en 2011

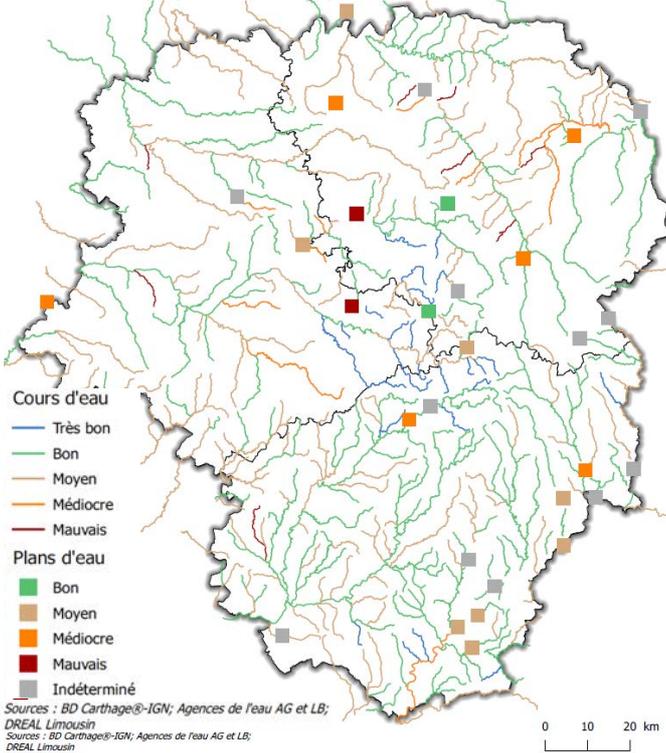


Source : SOeS d'après Agences de l'Eau, BRGM, 2013

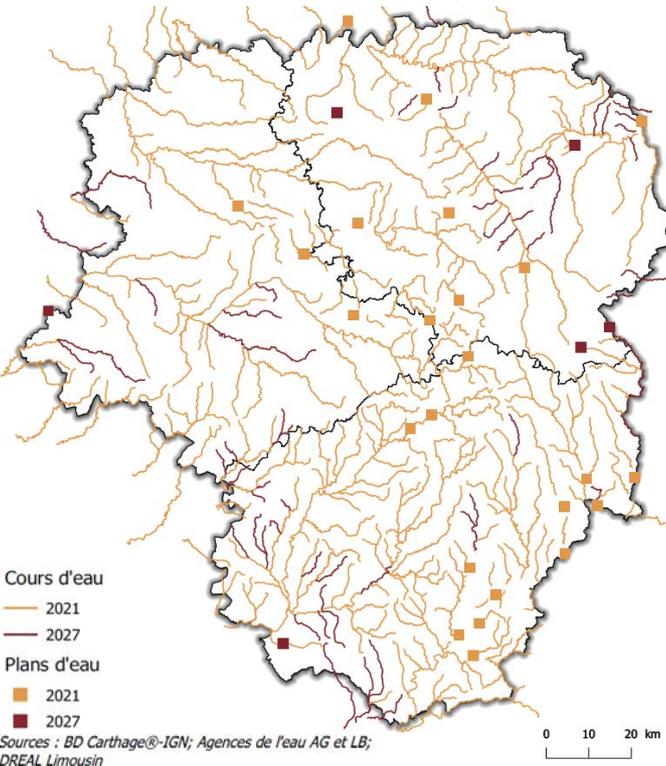
Les mesures réalisées en 2011 montrent une contamination par les pesticides quasi généralisée en France. Elle est limitée en Limousin, que ce soit sur les eaux superficielles ou souterraines.

EAU-4. Etat écologique des masses d'eau

Etat (ou potentiel) écologique des masses d'eau en 2011



Échéance de l'objectif de bon état (ou potentiel) écologique des masses d'eau

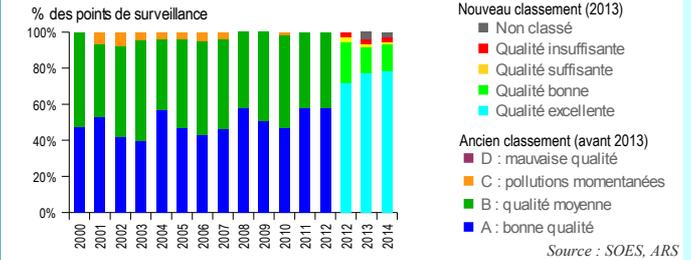


En Limousin, 381 cours d'eau sont soumis à l'objectif de bon état (ou potentiel) écologique de la directive cadre sur l'eau (dont 319 à échéance 2021 et 62 à échéance 2027). En 2011, 205 cours d'eau (54%) présentaient un bon ou très bon état (ou potentiel) écologique.

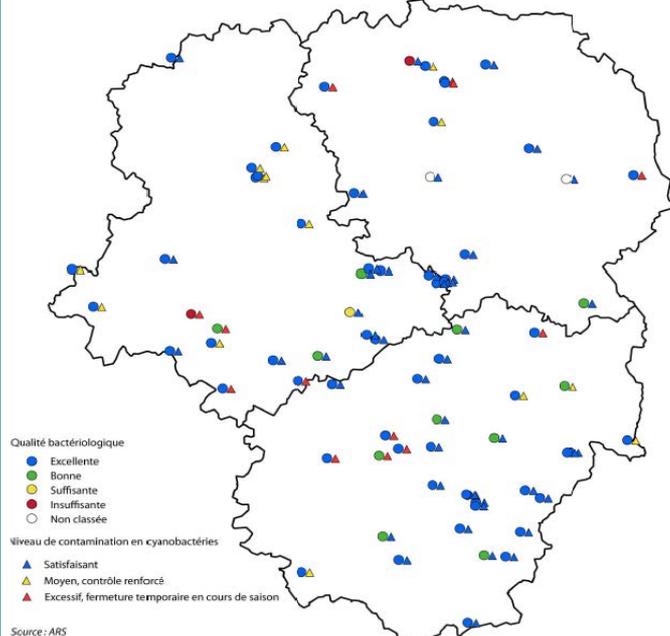
En outre, 30 plans d'eau sont soumis à l'objectif de bon potentiel écologique de la directive cadre sur l'eau (dont 24 à échéance 2021 et 6 à échéance 2027). En 2011, les évaluations conduites ont permis d'évaluer le potentiel écologique de 18 plans d'eau, parmi lesquels 2 seulement présentaient un bon potentiel écologique.

EAU-5. Qualité des eaux de baignade

Evolution de la qualité bactériologique des eaux de baignade en Limousin



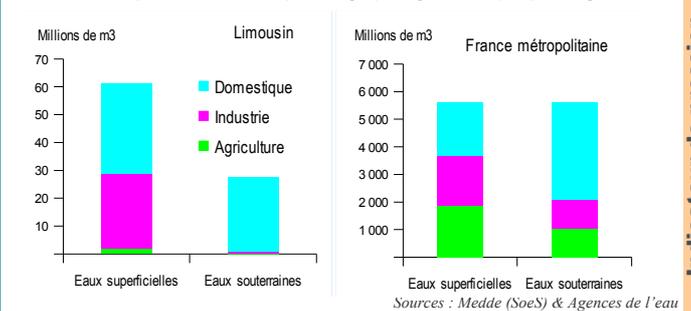
Qualité bactériologique et niveau de contamination en cyanobactéries en 2014



La qualité bactériologique des eaux de baignade présente peu d'évolution depuis 2000. En 2014, la qualité bactériologique était conforme pour 95 % des baignades ; le niveau de contamination en cyanobactéries a donné lieu à la fermeture temporaire de 13 baignades (18%).

EAU-6. Prélèvements en eau

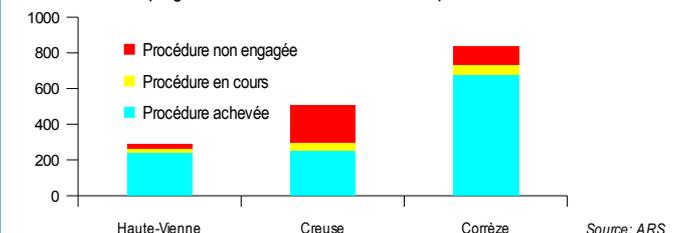
Volumes d'eau prélevés en 2012, par usage (énergie exclue) et par origine



Le Limousin se distingue par des prélèvements essentiellement dans les eaux superficielles, et une agriculture qui prélève très peu.

EAU-7. Protection réglementaire des captages d'eau potable

Nombre de captages suivis l'avancement de la procédure en 2013

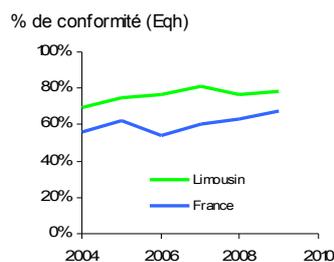


En Limousin, 72% des captages en eau potable bénéficient d'une protection réglementaire. L'application de cette protection est essentielle à la qualité de l'eau. Certains captages pour lesquels la procédure n'est pas engagée font l'objet d'une réflexion en vue de leur abandon.

L'eau et les milieux aquatiques

EAU-8. Collecte et traitement des eaux résiduaires urbaines

Evolution du taux de conformité globale des agglomérations d'assainissement



Source : SOES

Le taux de conformité en Limousin (78 %) est plus élevé qu'au niveau national (67 %), mais les petites agglomérations d'assainissement (<200 Eqh) nombreuses en Limousin, ne sont pas prises en compte.

Indicateur EAU-9. Gestion globale de l'eau

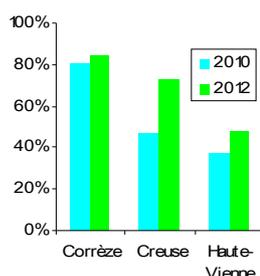
Territoire couvert par les SAGE



Le territoire Limousin est concerné par 6 SAGE, dont un mis en œuvre (Vienne), 4 en cours d'élaboration, et un en émergence (Vézère). Avec le SAGE en émergence, la part du territoire régional couvert par des SAGE passe à 73 % (contre 57 % précédemment).

EAU-10. Régularisation des étangs existants

% des étangs en situation régulière

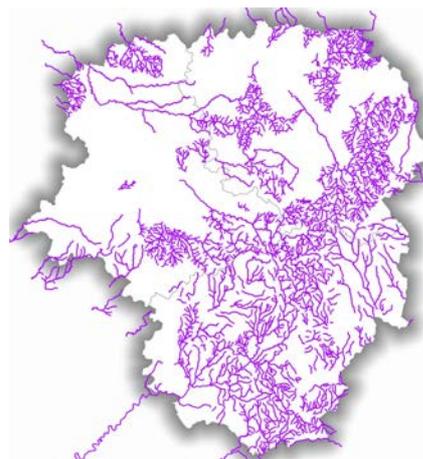


Source : DDTs

Le Limousin présente de très nombreux étangs : plus de 25000 sont recensés. Parmi ceux-ci, plus de 15000 sont soumis à réglementation (étangs de plus de 1000m²). Le pourcentage des étangs régularisés est passé de 51 % en 2010 à 64 % en 2012.

EAU-11. Réglementation des ouvrages sur les cours d'eau

Cours d'eau classés au titre de la protection de la continuité écologique (liste 1)



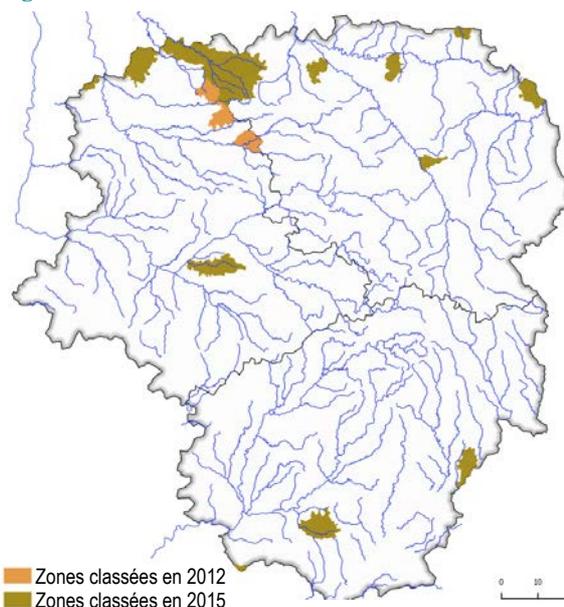
Cours d'eau classés au titre de la restauration de la continuité écologique (liste 2)



Source : DREAL

La région montre une forte densité de cours d'eau classés au titre de la continuité écologique : 45 % du linéaire des cours d'eau est classé au titre de la protection de la continuité écologique (liste 1), et 14 % au titre de la restauration de la continuité écologique (liste 2).

EAU-12. Zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole



Évaluation : DREAL Limousin/GRÉQUACT

Sources : OIEau, MEDDE

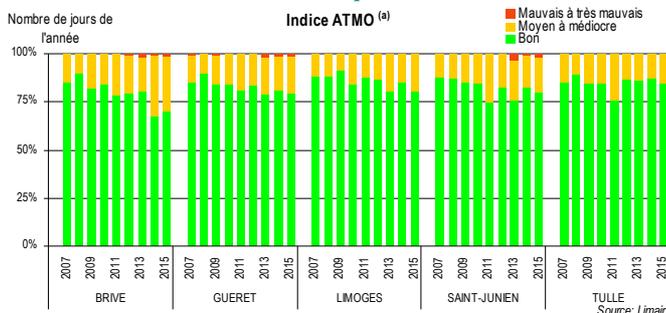
Le Limousin, territoire d'une agriculture principalement extensive, n'était pas concerné par le zonage réglementaire visant à limiter la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole jusqu'en 2012. A partir de 2012, trois communes sont concernées. En 2015, 56 communes sont concernées sur tout ou partie de leur territoire.

La qualité de l'air extérieur

La qualité de l'air constitue un enjeu majeur pour la santé publique et l'environnement (acidification des eaux et des sols, effet de serre...). L'impact sanitaire prépondérant est dû aux expositions répétées à des niveaux modérés de particules (plus de 40 000 décès prématurés par an en France). Les polluants primaires (ex. dioxyde de soufre, monoxyde d'azote, particules) sont principalement émis par les activités humaines. Les polluants secondaires (ex. ozone) sont issus de réactions chimiques ou photochimiques impliquant un ou plusieurs polluants primaires. Des seuils de concentration à ne pas dépasser ont été fixés pour de nombreux polluants.

En Limousin, la qualité de l'air est globalement satisfaisante, mais n'est pas homogène : des pollutions plus importantes sont mesurées à proximité des axes routiers. En outre, des pics de pollution dus aux particules sont enregistrés tous les ans, et des pollutions au dioxyde d'azote ont été mesurées entre 2009 et 2011. Ces polluants proviennent essentiellement du chauffage des bâtiments (résidentiels et tertiaires), et des transports. La part de ces secteurs est accentuée dans la région du fait de l'importance du chauffage au bois, d'un parc d'habitation ancien, et d'une grande dispersion de l'habitat. La réhabilitation du parc de chauffage au bois, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, et le développement de transports moins polluants sont donc des enjeux importants du schéma régional climat air énergie (SRCAE). Une attention doit aussi être portée à la vulnérabilité accrue en Limousin, avec l'importance de la population âgée et parfois isolée.

AIR-1 Evolution de l'indice de la qualité de l'air



Les mesures quotidiennes réalisées dans les plus grandes agglomérations du Limousin montrent que la qualité de l'air est bonne pendant plus de 80% des jours de l'année, sauf à Brive où ce pourcentage, en baisse depuis 2008, n'est que de 70 % en 2015. En 2015, la qualité de l'air était mauvaise, voire très mauvaise, pendant plusieurs jours sur les bassins de St-Junien (7j), Brive (4j), et Guéret (4j).

AIR-2. Dépassement des valeurs réglementaires

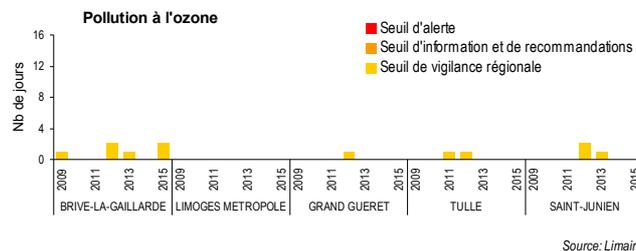
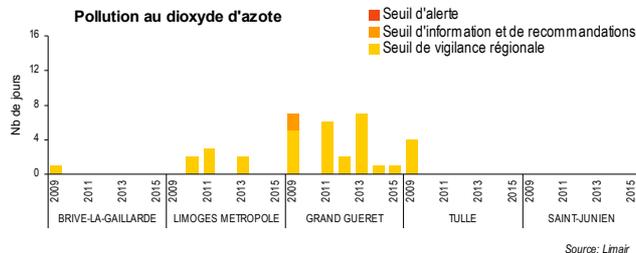
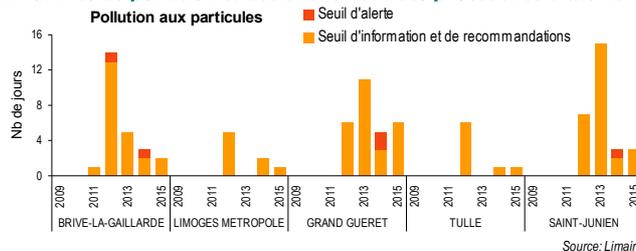
| Substance polluante | Valeur réglementaire (b) | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Dioxyde d'azote (protection de la santé) | valeurs limites | | | | | | | |
| | objectif de qualité | | | | | | | |
| Oxyde d'azote (protection de la végétation) | valeur limite | | | | | | | |
| | objectif de qualité | | | | | | | |
| Ozone (protection de la santé) | valeur cible | | | | | | | |
| | objectif de qualité | | | | | | | |
| Ozone (protection de la végétation) | valeur cible | | | | | | | |
| | objectif de qualité | | | | | | | |
| Dioxyde de soufre | valeurs limites | | | | | | | |
| | objectif de qualité | | | | | | | |
| Particules < 10 µm | valeurs limites | | | | | | | |
| | objectif de qualité | | | | | | | |
| Particules < 2,5 µm | valeur limite | | | | | | | |
| | valeur cible | | | | | | | |
| Monoxyde de carbone | valeur limite | | | | | | | |
| | objectif de qualité | | | | | | | |
| Benzène | valeur limite | | | | | | | |
| | objectif de qualité | | | | | | | |
| Benzo(a)Pyrène | valeur limite | | | | | | | |
| | objectif de qualité | | | | | | | |
| Métaux lourds: As, Cd, Ni | valeurs cibles | | | | | | | |
| | valeur limite | | | | | | | |
| | objectif de qualité | | | | | | | |
| Pb | valeur limite | | | | | | | |
| | objectif de qualité | | | | | | | |

■ Respect des seuils réglementaires
■ Dépassement d'au moins un seuil réglementaire

Source: Limair

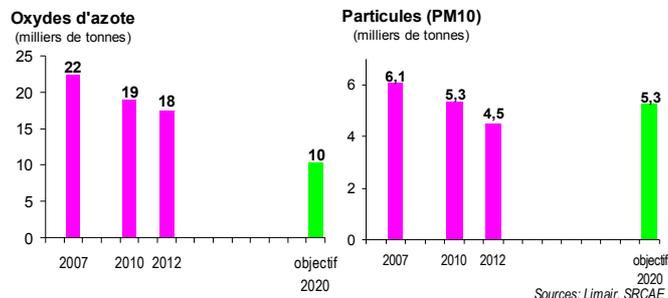
Les réglementations fixent différents seuils de pollution à ne pas dépasser, à la fois pour les pics de pollution et les niveaux de pollution chronique sur de longues périodes. En Limousin, 3 substances ont fait l'objet de dépassement sur la période 2009-2015 : l'ozone, les particules les plus fines et le dioxyde d'azote. Depuis 2012, la pollution au dioxyde d'azote ne dépasse plus la valeur limite européenne.

AIR-3. Pics de pollution et déclenchement des procédures d'alerte



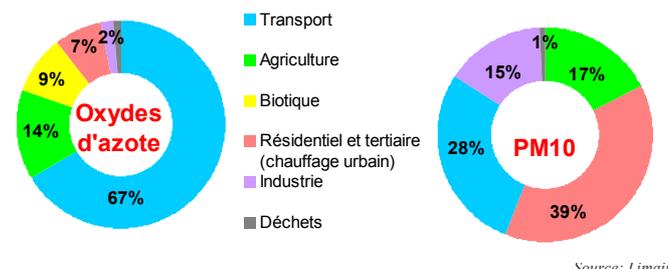
Les mesures quotidiennes permettent de détecter des pics de pollution. En Limousin, les particules sont la cause de ces pics de pollution, et entraînent presque tous les ans le déclenchement de la procédure d'information et de recommandations, voire d'alerte. En 2015, cette procédure a été déclenchée dans chacune de 5 agglomérations surveillées, touchant au maximum 6 jours de l'année (Grand Guéret).

AIR-4. Emissions et objectifs 2020



En Limousin, les émissions d'oxydes d'azote ont baissé de 22% entre 2007 et 2012, en accord avec l'objectif de réduction de 54 % fixé dans le SRCAE pour 2020. Celles de particules fines (<10µm) ont baissé de 26%, soit une baisse qui va au-delà de l'objectif fixé dans le SRCAE (-13%).

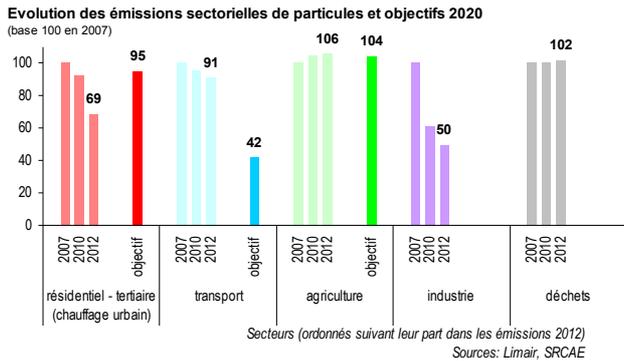
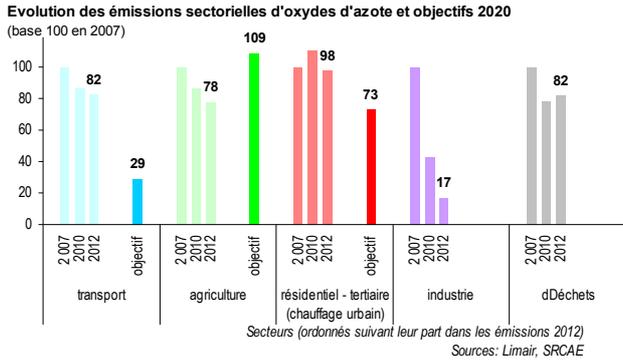
AIR-5. Sources des émissions annuelles en 2012



Le chauffage des bâtiments (résidentiels et tertiaires) est la 1ère source des émissions régionales de particules (PM10), suivi des transports, qui sont aussi la 1ère source d'émission des oxydes d'azote, devant l'agriculture. Des pratiques saisonnières (chauffage au bois, épandage d'engrais) impactent ces émissions. L'industrie limousine contribue peu à ces émissions, par rapport aux parts nationales (31% des PM10 et 20% des oxydes d'azote à l'échelle nationale).

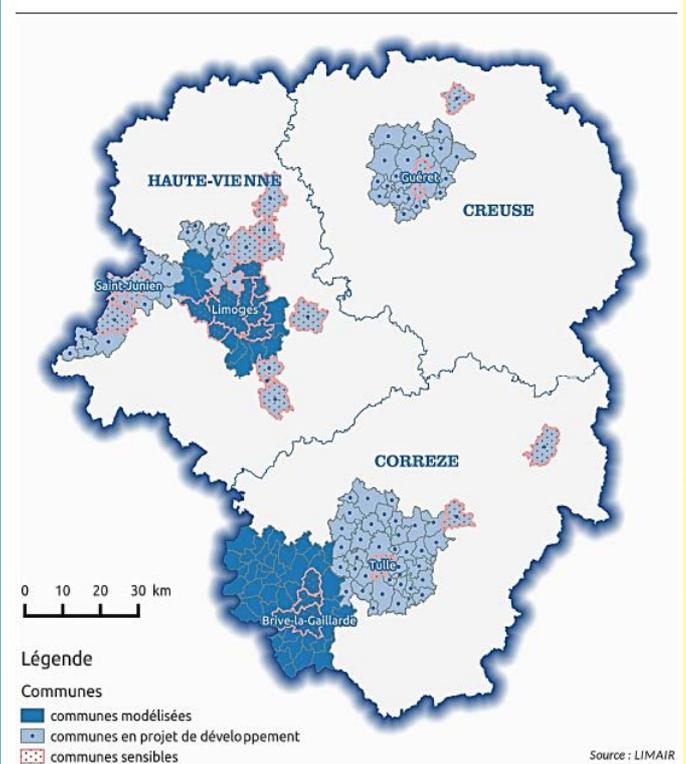
La qualité de l'air extérieur

AIR-6. Evolution des émissions sectorielles et objectifs 2020



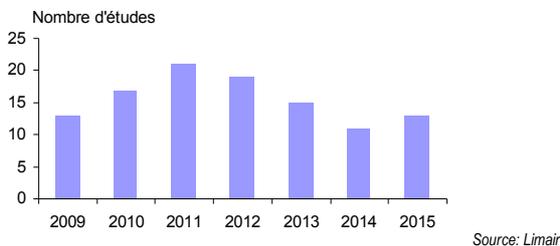
Entre 2007 et 2010, les émissions du transport ont baissé, mais à des rythmes bien inférieurs aux objectifs fixés dans le SRCAE. Les émissions issues du chauffage des bâtiments ont baissé au delà de l'objectif fixé par le SRCAE en ce qui concerne les particules, mais ont quasiment stagné pour les oxydes d'azote, alors que le SRCAE vise une diminution de 27% à horizon 2020.

AIR-9. Modélisation en zone sensible



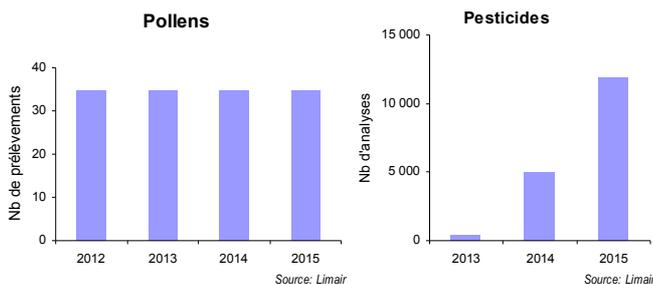
En Limousin, c'est le niveau de pollution aux oxydes d'azote, croisé avec la population et la présence d'espaces naturels protégés qui définit les zones sensibles à la dégradation de la qualité de l'air. Dans ces zones, les actions en faveur de la qualité de l'air priment sur les actions portant sur le climat si la synergie avec la qualité de l'air n'est pas assurée. Des modélisations ont été développées pour caractériser les niveaux de pollution en milieu urbain, et notamment dans ces zones sensibles : autour de Limoges dès 2009 (oxydes d'azote, dioxyde d'azote, ozone, particules PM10 et PM2,5, dioxyde de soufre, benzène, monoxyde de carbone, nickel, arsenic, plomb et benzo(a)pyrène), et de Brive-La-Gaillarde dès 2010 (dioxyde d'azote et particules PM10). Ces modélisations couvrent actuellement 70 communes (regroupant 317 000 habitants), dont 13 en zone sensible. Des modélisations sont aussi en cours de développement sur les villes de Tulle, Saint-Junien et l'agglomération du Grand Guéret.

AIR-7. Nombre d'études réalisées sur la qualité de l'air



En Limousin, Limair réalise de l'ordre de 10 à 20 études chaque année afin d'améliorer la connaissance de la pollution de l'air. En 2015, les études réalisées ont permis d'accompagner la mise en œuvre des plans de surveillance de plusieurs établissements (ex : établissement de gestion ou de stockage des déchets, usine, valorisation énergétique...) ou de caractériser des environnements spécifiques (ex : aéroport, parking, lycée et pollution aux pesticides...).

AIR-8. Suivi de substances non réglementées



Au-delà des substances soumises à réglementations, des mesures sont également effectuées pour suivre d'autres substances affectant la qualité de l'air: la surveillance pollinique en Limousin a émergé en 2012, et la surveillance des produits phytosanitaires en 2013.

Notes

(a) AIR-1. L'indice Atmo est un indicateur de la pollution atmosphérique quotidienne mesurée dans les stations urbaines et péri-urbaines des agglomérations. Il prend en compte quatre polluants : le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone, et les particules PM10.

(b) AIR-2. Pour certains polluants, différentes valeurs réglementaires sont fixées, correspondant à différents niveaux d'exigence de qualité de l'air (valeur limite, valeur cible, et objectif de qualité). Les valeurs réglementaires visent la protection de la santé, mais aussi, pour certains polluants, la protection de la végétation.

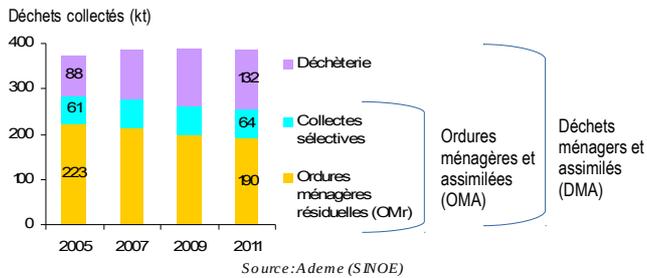
Les déchets ménagers et assimilés

Le traitement des déchets génère des impacts environnementaux : émissions dans l'air et dans l'eau, bruit, nuisances olfactives. La prévention des déchets, puis leur valorisation, permettent de limiter ces impacts. Prévention et valorisation des déchets sont aussi au cœur de l'économie circulaire, qui vise à optimiser les flux de matière et d'énergie pour répondre à la raréfaction des ressources et au changement climatique. Des objectifs ont été fixés en ce sens à l'échelle nationale (Loi Grenelle, Plan national de prévention des déchets 2014-2020 (PNPD 2014-2020), Projet de Loi de « transition énergétique pour une croissance verte » (TEPCV)), et à des échelles plus locales.

En Limousin, les quantités d'ordures ménagères résiduelles (poubelles classiques en mélange) ont diminué ces dernières années, mais les déchets collectés en déchèteries ont augmenté. La part des déchets ménagers et assimilés par habitant est moindre (521kg en 2011) qu'à l'échelle nationale (590 kg), mais stagne depuis 2007. La part des déchets valorisés (35 % en 2011) a progressé, cette progression devra se poursuivre pour atteindre les objectifs fixés au niveau national : 45 % en 2015, puis 55 % en 2020. Entre 2005 et 2011, les quantités stockées ou incinérées ont diminué de -1,5 % par an, un rythme qui devra plus que doubler pour atteindre les objectifs nationaux 2020 et 2025.

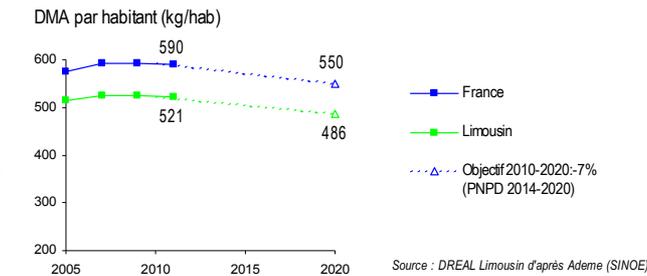
Un nouveau plan départemental de prévention et gestion des déchets non dangereux a été adopté en 2014 en Corrèze, et est en cours en Haute-Vienne (plan ayant fait l'objet de l'enquête publique à l'automne 2014). En Creuse, la nécessité de réviser le plan départemental de prévention des déchets (datant de 2010) doit être évaluée.

DEC-1. Tonnages de déchets par type de collecte



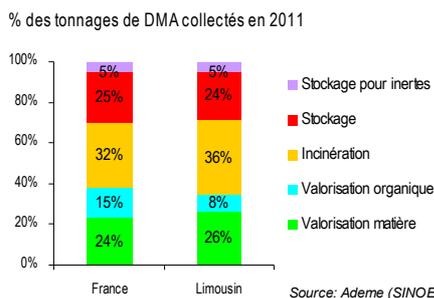
En 2011, 386 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées en Limousin : ordures ménagères résiduelles (49%), déchets collectés en déchèteries (33%) et collectes séparées (18%). Les ordures ménagères résiduelles diminuent, au profit des déchets en déchèteries.

DEC-2. Déchets ménagers et assimilés par habitant



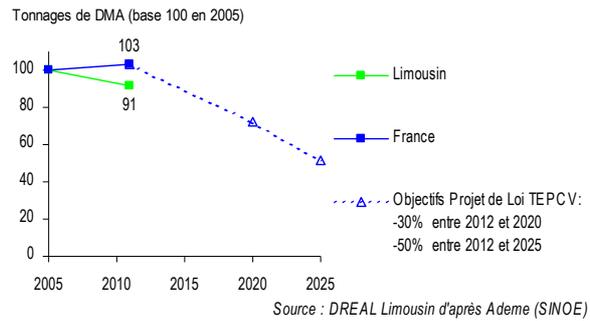
En Limousin, 521 kg de déchets ménagers et assimilés sont collectés par habitant en 2011, contre 590 kg à l'échelle nationale. Ces quantités stagnent depuis 2007, alors que le Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD) prévoit une réduction de 7 % entre 2010 et 2020.

DEC-3. Traitement des DMA



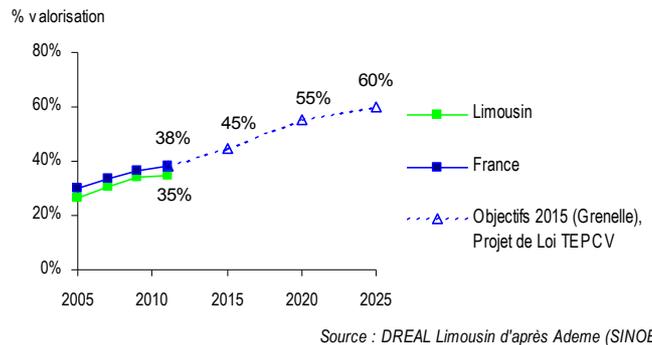
En Limousin, 35 % des déchets sont valorisés (38 % à l'échelle nationale), la valorisation organique reste limitée (8 %).

DEC-4. Tonnages de DMA stockés ou incinérés



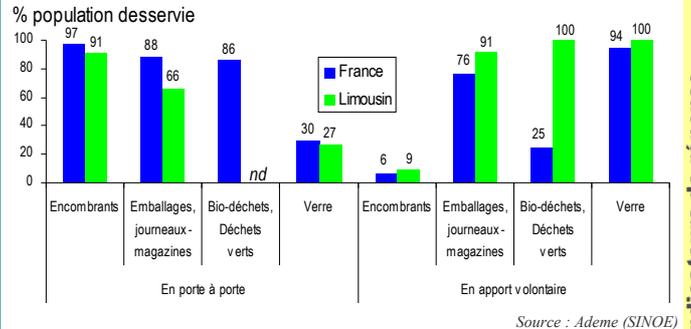
Les tonnages de déchets stockés ou incinérés ont baissé de 9 % entre 2005 et 2011 en Limousin, un rythme inférieur à celui prévu par les objectifs nationaux (-30 % en 2020 et -50 % en 2025, par rapport à 2010).

DEC-5. Taux de valorisation matière et organique des DMA



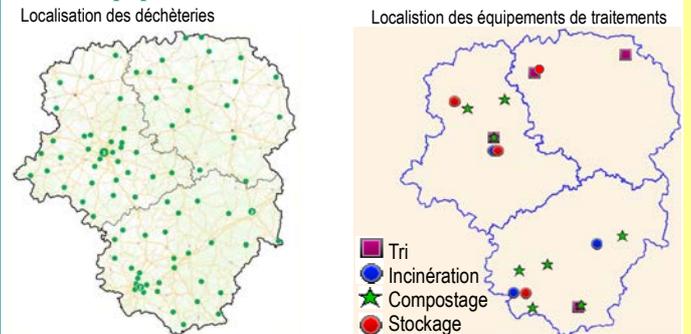
La part des DMA envoyés vers une filière de valorisation a progressé pour atteindre 35% en 2011 en Limousin, contre 38% à l'échelle nationale.

DEC-6. Taux de population desservie par les collectes sélectives



En Limousin, la faible densité de population est une contrainte pour l'organisation de collectes sélectives en porte à porte efficaces, d'où le choix de favoriser les apports volontaires.

DEC-7. Equipements de collecte et de traitement



En 2011, le Limousin dispose de 89 déchèteries, réparties sur le territoire. La densité de déchèteries (5 pour 1000 km²) est plus faible qu'en France (7 pour 1000 km²), mais le nombre de déchèteries rapporté à la population est plus élevé (12 pour 100000 habitants vs 7 pour 100000 habitants): on peut considérer que le service rendu est comparable. Les 3 départements sont pourvus en centres de tri et de stockage. Des centres de compostage et d'incinération sont présents en Haute-Vienne et en Corrèze.

Indicateurs d'état

Indicateurs de pression

Indicateurs de réponse

Le bruit

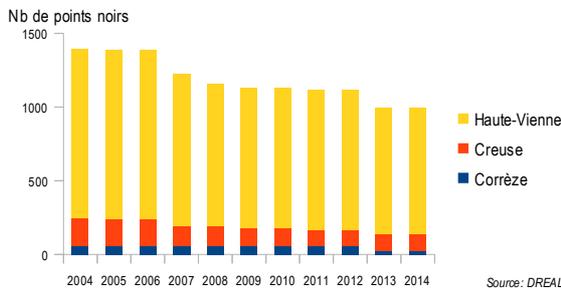
Le bruit est une des atteintes majeures à notre qualité de vie : 2/3 des français se disent personnellement gênés par le bruit à leur domicile. Les transports sont la principale source de nuisances sonores, notamment la circulation routière, loin devant le transport aérien ou ferroviaire.

Le dispositif de lutte contre le bruit des infrastructures de transports terrestres (issu de la loi Bruit de 1992 et complété par la directive de 2002 relative au bruit dans l'environnement), s'articule autour d'actions sur la connaissance et l'information (ex. cartes de bruit), la prévention (ex. plans de prévention du bruit dans l'environnement), la protection des bâtiments existants en cas de voies nouvelles ou modifiées, et la résorption des situations les plus critiques (« Points Noirs du Bruit »).

En Limousin, des cartes de bruit stratégiques ont été réalisées pour l'ensemble des infrastructures routières dont le trafic annuel dépasse 3 millions de véhicules. En 2012, 16 % de la population est exposée au bruit au niveau de ces infrastructures routières, dont 25 000 personnes exposées à des niveaux sonores dépassant la valeur limite pour une période de 24h (10 000 personnes si on considère la seule période nocturne).

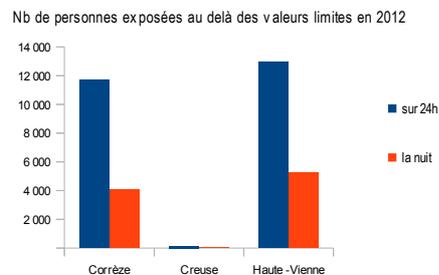
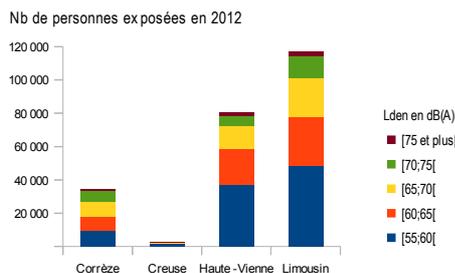
Le nombre de points noirs recensés sur le réseau routier national limousin a baissé de 30 % en 10 ans, du fait de mise en service de nouvelles voies contournant les secteurs habités, ainsi que des opérations spécifiques réalisées plus récemment, dans le cadre des Plans de Prévention du bruit dans l'environnement.

BRU-1. Nombre de points noirs sur le réseau routier



En dix ans, le nombre de points noirs sur le réseau routier national en Limousin a baissé de 30%. Cette résorption provient, historiquement, du fait de mise en service de nouvelles voies contournant les secteurs habités, et, depuis 2009, des opérations spécifiques réalisées dans le cadre des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

BRU-2. Population exposée au bruit des infrastructures routières dont le trafic annuel dépasse 3 millions de véhicules

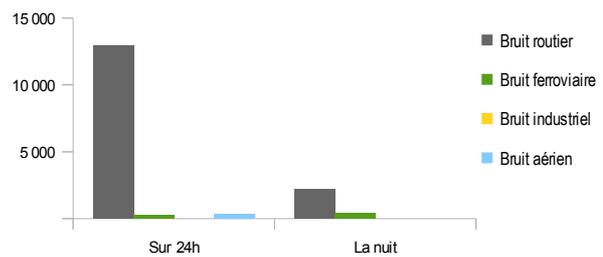


Source: CEREMA, Bureau Vêritas, Orfea-Acoustique, Synesthésie Acoustique, Gamba Acoustique

En Limousin, près de 117 000 personnes sont exposées au bruit des grandes infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules. Parmi celles-ci, près de 25 000 personnes sont exposées à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites (10 000 personnes si on considère la période nocturne). L'autoroute A20 est l'infrastructure la plus émettrice.

BRU-3. Principales sources des nuisances sonores

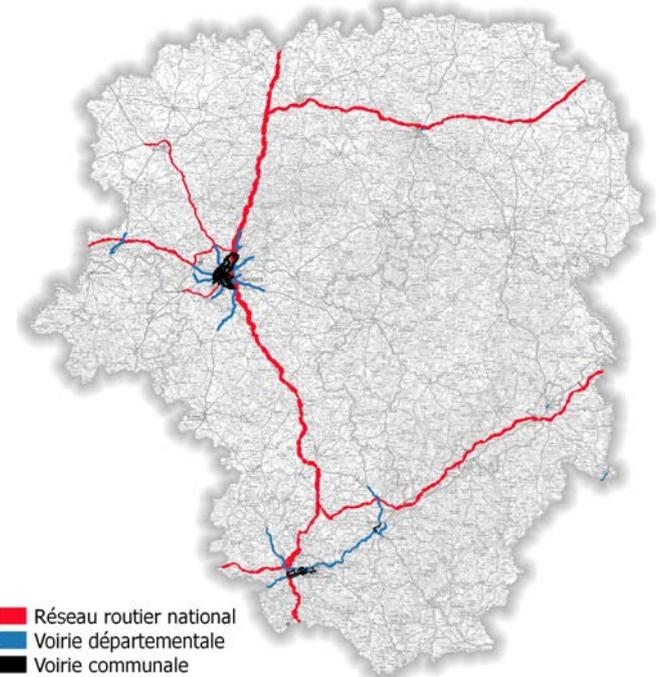
Nb de personnes exposées au delà des valeurs limites dans l'agglomération de Limoges en 2012



Source: ORFEA-ACOUSTIQUE, 2012

Le transport routier est la principale source des nuisances sonores, comme illustré dans l'agglomération de Limoges.

BRU-4. Infrastructures routières devant faire l'objet d'une carte de bruit stratégique



Source: DREAL

En Limousin, plusieurs grandes infrastructures routières ont un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules, et sont donc concernées par l'établissement d'une carte de bruit stratégique (qui délimite les zones exposées et estime la population exposée) et d'un plan de prévention du bruit. Les cartes de bruit stratégiques validées sont consultables en ligne: <http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/les-cartes-de-bruit-strategiques-a665.html>

NB. Les valeurs limites sont fixées par deux types d'indices : l'indice Lden (Level Day Evening Night), en ce qui concerne le niveau sonore sur 24 heures, et l'indice Ln (Level Night), pour la période nocturne entre 22h et 6h.

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT,
AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES**

15, rue Arthur Ranc
CS 60539 - 86020 Poitiers cedex
Tél : 05 49 55 63 63 - Fax : 05 49 55 63 01
www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

Directeur de publication : Patrice GUYOT

Chef de projet : Valérie LAPORTE

Crédit photos : DREAL Limousin

Réalisation DREAL/Communication/Jean-Michel PLUMART

Dépôt légal : à parution
N° ISSN : 2109-537X

